

ministres socialistes de la combinaison gouvernementale actuelle. Si un curé, un évêque, ne pouvant méconnaître plus longtemps les devoirs de sa charge, les prescriptions formelles de l'Évangile, critiquent, censurent ou dénoncent les lois oppressives de la conscience, contraires à la loi divine, la loi des écoles, la loi du service militaire, celle du divorce, c'est ce que les tout-puissants ministres du jour et la presse judéo-maçonnique appellent " faire de l'agitation politique sous le couvert de la religion ", et devenir un ennemi de la République. On l'accuse de s'insurger contre le gouvernement, contre la loi, et de troubler la paix de l'État.

Mais, jamais depuis ces vingt dernières années de persécutions religieuses, l'épiscopat et le clergé en général n'ont observé une plus grande réserve à l'égard des lois et des actes de cette persécution. Et, cependant, malgré la patience et la longanimité dont ont fait preuve les chefs ecclésiastiques, le ministère Waldeck-Rousseau, qui renchérit encore sur les gouvernements précédents dans sa lutte contre le cléricalisme, veut réduire le clergé au mutisme absolu, à l'effacement complet.

Le projet de loi qu'il vient de présenter aux Chambres, à cet effet, aggrave la législation antérieure, déjà excessive. Maintenant, ce ne sont plus seulement les actes proprement dits de l'autorité épiscopale, tels que instructions pastorales, lettres et mandements, qui tombent sous le coup de la loi pénale, quand ils sont jugés offensants pour le pouvoir civil, mais toute critique ou censure dirigée publiquement par les ministres du culte, sous quelque forme que ce soit, contre les actes de l'autorité publique. Et il y va pour les coupables de la prison et même de la détention.

Le projet du cabinet ne vise pas uniquement l'évêque ou le curé agissant dans l'exercice du sacerdoce, mais usant à titre privé d'un droit de critique qui appartient à tous les citoyens. Ce qui est licite à un chacun deviendrait donc délictueux pour les ministres du culte.

Le " Journal des Débats ", la " Liberté " et le " Temps " ont